

Le détatouage par laser

Dernière mise à jour le 1er juin 2017

Le tatouage permanent connaît un regain de popularité. On estime que 25% de la population de moins de 30 ans est tatoué en France. Les tatouages « faits maison » réalisés à l'encre de chine noire ou les tatouages rituels réalisés en Afrique ont fait place à des tatouages artistiques aux couleurs vives réalisés par des artistes professionnels. Ils peuvent être aussi la conséquence d'une abrasion ou d'une projection (goudron, graphite, carbone) ou d'un acte médical (radiothérapie).

Ils deviennent parfois indésirables du fait : de l'âge, du changement de statut social, du travail, du partenaire, de l'entourage ou du goût du patient ou de phénomènes de mode. On peut estimer qu'au moins 10% des 5 à 10 millions de « tatoués » désireront se le faire retirer dans les prochaines années.

Le principe du tatouage est fondé sur la sédimentation des amas et des granules de pigments injectés dans le derme que la peau n'est pas capable de résorber. Dans le passé, les dermatologues utilisaient différentes techniques pour détruire ce pigment aux prix de cicatrices disgracieuses : exérèse chirurgicale pour les petites lésions, dermabrasion mécanique, et plus récemment laser abrasion au laser CO₂.

Depuis une vingtaine d'années, les dermatologues fragmentent ces corps étrangers en plus petites particules par effet photo-acoustique grâce aux lasers déclenchés nanosecondes (laser Q-switched), pour les rendre digérables par les cellules immunitaires "nettoyeuses" de la peau.

Ceux-ci utilisent un principe physique (la photothermolysé sélective), qui permet l'absorption d'une lumière laser d'une longueur d'onde déterminée spécifique du pigment de votre tatouage. Différents lasers déclenchés sont à la disposition de votre dermatologue qui choisira le plus adapté : habituellement le Nd:YAG 1064 nm est utilisé pour retirer les pigments bleus, noirs et marrons, le Nd:YAG 532 nm pour les pigments rouges, le Rubis 694 nm pour le mauve, le violet, le vert, le bleu et le noir, et l'Alexandrite 755 nm pour le bleu, le vert et le noir. Depuis peu, de nouveaux lasers utilisant des temps d'impulsion plus courts (lasers déclenchés picosecondes) pourraient apporter, dans certains cas, un avantage supplémentaire.

Déroulement du traitement :

Les yeux seront protégés obligatoirement par la mise en place de lunettes adaptées ou de coques protectrices.

Pour obtenir un détatouage complet, plusieurs séances seront nécessaires, espacées d'au moins un mois afin de permettre à la peau de digérer et d'éliminer le pigment fragmenté et de cicatriser.

Le nombre total de séances est en moyenne de 2 à 10 séances parfois plus en fonction de la densité du pigment, de la profondeur à laquelle il a été déposé et de la couleur de l'encre utilisée. Les tatouages faits maison à l'encre de chine et les tatouages rituels nécessitent peu de séances. L'effacement des tatouages dit permanents (lèvre, sourcil) peut se faire également avec ces lasers mais un noircissement est possible lors de la première séance.

Parfois les tatouages professionnels nécessitent plus de 10 séances sans avoir la garantie de les voir disparaître complètement (persistance d'un ombrage). Certaines couleurs sont réputées plus résistantes comme le vert et le bleu turquoise et les nouvelles encres sont parfois quasi indélébiles quelle qu'en soit la couleur.

Le détatouage est plus douloureux que le tatouage mais la douleur ressentie se dissipe très rapidement à la fin de la séance. L'utilisation d'une crème anesthésiante est souvent nécessaire. Une anesthésie locale est parfois envisageable sur certaines zones sensibles.

Les suites du détatouage :

L'impact laser provoque un blanchiment immédiat et un léger saignement puis un gonflement temporaire de la zone traitée. Quelques cloques peuvent apparaître plus particulièrement avec les lasers picosecondes. Des pansements gras ou hydrocolloïdes, relayés par des crèmes cicatrisantes, sont toujours conseillés pour réduire la formation de croûtes et favoriser la cicatrisation qui se produit en une à deux semaines. Il faut absolument respecter les consignes données par votre dermatologue jusqu'à cicatrisation complète.

Les lasers déclenchés permettent le détatouage sans cicatrice importante, ce qui est un énorme progrès par rapport aux anciennes techniques. Néanmoins des traces blanches (hypochromiques) peuvent persister à la fin des séances. Elles peuvent être en rapport avec le traumatisme du tatouage lui-même, avec le nombre et l'intensité des séances pour détruire un tatouage difficile et le type de laser utilisé (Alexandrite et Rubis). Elles s'atténuent avec le temps. Il est très important d'être patient et d'accepter un effaçage progressif au fur et à mesure des séances afin de réduire ce risque.

Une hyperpigmentation transitoire post-inflammatoire peut survenir surtout si la protection solaire après la séance n'est pas rigoureuse. Elle est toujours transitoire.

Il n'est jamais possible d'établir un devis global pour la totalité du traitement car le nombre de séances est variable et impossible à prévoir. Il n'y a aucune prise en charge possible par la sécurité sociale.

Cette fiche d'information recommandée par le Groupe Laser de la Société Française de Dermatologie peut vous être remise par votre dermatologue. Si elle ne suffit pas à l'établissement d'un devis, elle concourt à donner au patient une information suffisamment claire.

La consultation d'information donne des explications claires sur les résultats escomptés, les effets secondaires et les complications possibles. Il n'y a pas de remboursement par la sécurité sociale ni d'arrêt de travail pour ces soins esthétiques. Les prix sont essentiellement fonction de la surface à traiter. Le coût global est à évaluer avec le patient et fait l'objet d'un devis signé.

Une fiche de conseils et de soins ou ordonnance post-opératoires sont remises au patient avec les coordonnées du médecin.